

FORMULAIRE DU TRANSPORT AÉRIEN

DONNÉES FINANCIÈRES D'AÉROPORT

Personne à contacter: _____

Pays: _____

Organisation: _____

Nom de l'aéroport: _____

Tél.: _____

Date de fin de l'exercice: _____

Fax: _____ C. élec.: _____

Monnaie: _____

Faute des données exactes, on peut fournir des données estimatives, immédiatement suivies d'un astérisque (*).

REVENUS, DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS

DESCRIPTION		MONTANTS	
		TOTAL PARTIEL	TOTAL
REVENUS	1. Trafic aérien		_____
	1.1 Redevances afférentes aux aéronefs	_____	
	1.2 Redevances passagers.	_____	
	1.3 Autres redevances afférentes au trafic aérien	_____	
	2. Redevances de services d'escale		_____
	3. Concessions		_____
	dont carburants et lubrifiants d'aviation.	_____	
	4. Locations		_____
5. Autres recettes		_____	
6. Total des recettes (somme des rubriques 1 à 5)		_____	
7. Subventions d'exploitation		_____	
8. TOTAL DES REVENUS (somme des rubriques 6 et 7)		_____	
DÉPENSES	9. Exploitation et entretien (y compris la main-d'œuvre)		_____
	9.1 Dépenses de personnel	_____	
	9.2 Fournitures	_____	
	9.3 Services — sous contrat	_____	
	10. Frais d'administration		_____
	11. Autres dépenses ne constituant pas des immobilisations		_____
	12. Dépenses en immobilisations.		_____
	12.1 Amortissement	_____	
	12.2 Intérêts	_____	
	12.3 Autres dépenses en immobilisations	_____	
13. TOTAL DES DÉPENSES (somme des rubriques 9 à 12)		_____	
INVESTISSEMENTS	14. Investissements bruts de l'exercice		_____
	14.1 Aires de mouvement	_____	
	14.2 Aérogares (appartenant à l'aéroport)	_____	
	14.3 Équipement et véhicules	_____	
	14.4 Autres installations	_____	
	14.5 Terrains	_____	
Méthode de comptabilité des revenus et des dépenses de l'aéroport Exercice Caisse Autre*			
Méthode d'évaluation des actifs de l'aéroport Valeur d'origine Valeur actuelle Autre* * Si la réponse est «autre», veuillez donner des explications dans la case «Observations» ou sur une feuille distincte.			

RENSEIGNEMENTS SUR LES ZONES OU SERVICES DE L'AÉROPORT

Indiquer par une coche (✓) dans la colonne b si les données communiquées ci-dessus au sujet des dépenses comprennent toutes ou presque toutes les dépenses afférentes aux zones ou services de l'aéroport qui sont énumérés ci-après. Indiquer dans la colonne c les dépenses d'exploitation et d'entretien afférentes à chaque zone ou service, si elles sont connues.

Zone ou service de l'aéroport	Les données comprennent toutes les dépenses ou presque toutes		Exploitation et entretien (montants)
a	b		c
	Oui	Non	
1. Aires de mouvement et éclairage s'y rapportant	~	~	_____
2. Installations des aérogares passagers et fret	~	~	_____
3. Zones de hangars et d'entretien	~	~	_____
4. Contrôle d'approche et d'aérodrome (y compris communications, navigation et surveillance [CNS])	~	~	_____
5. Services météorologiques	~	~	_____
6. Sécurité	~	~	_____
7. Services de secours en cas d'accident, de lutte contre l'incendie et de sauvetage	~	~	_____

OBSERVATIONS (y compris indication des cas où il a été impossible de se conformer aux instructions):

Formulaire J — Données financières d'aéroport

Instructions

COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS

Généralités

Les États contractants de l'OACI doivent employer le présent formulaire pour communiquer les données financières de chacun de leurs aéroports ouverts au trafic commercial international. On remplira régulièrement un Formulaire J distinct:

- a) pour chacun des aéroports principaux qui, ensemble, ont un trafic combiné égal à au moins 90 % du total des unités de trafic commercial international (régulier et non régulier) de tous les aéroports de l'État; ou
- b) pour chaque aéroport qui enregistre au moins 1 000 unités de trafic international par an, selon ce qui est le moins restrictif.

Une unité de trafic équivaut à 1 000 passagers ou à 100 tonnes de fret ou de poste; à cette fin, le trafic en transit direct ne doit pas être pris en compte. Les États doivent appliquer ces critères séparément à chacun de leurs territoires d'outre-mer.

Les données communiquées doivent porter sur l'année civile (janvier-décembre). Toutefois, si cela n'est pas possible, elles pourront porter sur une période de douze mois différente (p. ex., l'exercice financier de l'aéroport).

Fréquence

Le présent formulaire doit être rempli annuellement et parvenir à l'OACI dans les six mois qui suivent la fin de l'année sur laquelle il porte.

Communication électronique des données

Les États sont invités à communiquer si possible les données demandées sous forme électronique, soit par courrier électronique en passant par l'Internet (sta@icao.int) ou la SITA (YULATYA), soit sur disquette. La version électronique du présent formulaire et des instructions se trouve sur le site Internet de l'OACI (<http://www.icao.int>); on peut aussi l'obtenir en s'adressant au Secrétariat de l'OACI. Les États que la sûreté de l'Internet préoccupe pourront coder leurs données au moyen d'une identification numérique (chiffrement).

STATISTIQUES À COMMUNIQUER

Les données communiquées doivent être le reflet de la situation financière de l'aéroport et comprendre les installations et services importants qui sont nécessaires à ses usagers aéronautiques. Si un ou plusieurs organismes autres que l'aéroport lui-même fournissent à ce dernier une installation importante ou lui assurent un service important (contrôle de la circulation aérienne, par exemple) et n'en sont pas remboursés par l'aéroport, il faut communiquer les données financières pertinentes de chacun de ces organismes sur un Formulaire J distinct.

On trouvera des indications sur la comptabilité et l'imputation des coûts des services d'aéroport dans le *Manuel sur l'économie des aéroports* (Doc 9562).

Indiquer tous les montants dans la monnaie dans laquelle l'aéroport tient sa comptabilité et préciser cette monnaie à l'endroit prévu au haut du formulaire.

Dans les cas où un même organisme fournit des données financières pour le présent formulaire et aussi pour le Formulaire K (Données financières sur les services de navigation aérienne), il est indispensable d'indiquer clairement dans la case «Observations» les données (recettes, dépenses ou investissements) qui sont répétées dans les deux formulaires ainsi que les montants correspondants.

Revenus

Trafic aérien (rubrique 1)

Redevances afférentes aux aéronefs (rubrique 1.1). Recettes provenant des redevances et droits perçus pour l'usage des pistes, voies de circulation et aires de trafic, y compris leur éclairage. Inclure aussi les redevances perçues auprès des exploitants d'aéronefs pour le stationnement des aéronefs et leur mise à l'abri dans des hangars appartenant à l'aéroport, y compris les recettes provenant éventuellement de la location de ces hangars à des exploitants d'aéronefs. Si des redevances de remorquage sont perçues, il faut les inscrire aussi sous cette rubrique.

Redevances passagers (rubrique 1.2). Recettes provenant des redevances et droits perçus pour l'utilisation de l'aérogare et autres installations d'acheminement des passagers (pour les passagers embarqués ou débarqués, par exemple).

Autres redevances afférentes au trafic aérien (rubrique 1.3). Recettes provenant de tous autres droits et redevances perçus auprès des exploitants d'aéronefs au titre des installations et services de l'aéroport qui sont fournis pour l'exploitation des aéronefs, y compris les redevances éventuellement perçues pour l'utilisation des aménagements et des zones d'acheminement du fret à l'aéroport, mais à l'exclusion des redevances versées par les exploitants d'aéronefs à des entreprises commerciales qui assurent des services indépendamment de l'aéroport. Exclure aussi les redevances de fourniture de carburant: elles sont prévues à la rubrique 3.

Redevances de services d'escale (rubrique 2). Recettes provenant des redevances et droits perçus auprès des exploitants d'aéronefs pour l'utilisation des installations et services de l'aéroport qui sont fournis pour l'assistance aux aéronefs, à l'exception des redevances versées par les exploitants à des entreprises commerciales qui assurent des services indépendamment de l'aéroport (redevances perçues par une compagnie aérienne auprès d'une autre ou par une entreprise distincte pour des services relatifs au matériel volant, par exemple).

Concessions (rubrique 3). Recettes provenant des redevances que versent des entreprises commerciales pour avoir le droit de vendre des marchandises et des services dans le périmètre de l'aéroport.

Carburants et lubrifiants d'aviation. Toutes les redevances de concession, y compris les éventuelles redevances de fourniture de carburant, que versent les compagnies pétrolières pour avoir le droit de vendre du carburant et des lubrifiants d'aviation dans le périmètre de l'aéroport.

Locations (rubrique 4). Loyers versés par des entreprises commerciales et d'autres organismes pour l'utilisation de locaux, de terrains ou de matériel appartenant à l'aéroport. Inclure ici les loyers payés par les exploitants d'aéronefs pour les locaux et installations qui appartiennent à l'aéroport (comptoirs d'enregistrement et de vente et bureaux administratifs, par exemple) et qui ne figurent pas déjà à la rubrique 1.

Autres recettes (rubrique 5). Toutes recettes non comprises dans les rubriques 1 à 4, telles que les recettes provenant des redevances pour les services de navigation aérienne destinées à compenser le coût, pour l'aéroport, de la fourniture d'installations et services, mais à l'exclusion des subventions d'exploitation, qui sont à inscrire à la rubrique 7.

Total des recettes (rubrique 6). Somme des rubriques 1 à 5.

Subventions d'exploitation (rubrique 7). Sommes reçues et affectées à des dépenses ordinaires de l'aéroport pour l'exercice ou à d'autres dépenses engagées, mais à l'exclusion des investissements et de celles en retour desquelles des services doivent être fournis.

Total des revenus (rubrique 8). Somme des rubriques 6 et 7.

Dépenses

Indiquer dans cette partie toutes les dépenses que l'aéroport a engagées pour fournir des installations et services. Lorsque des installations et services sont fournis à l'aéroport par un autre organisme, indiquer seulement les remboursements faits à cet organisme.

Exploitation et entretien, y compris la main-d'œuvre (rubrique 9)

Dépenses de personnel (rubrique 9.1). Rémunérations versées directement au personnel ainsi que dépenses afférentes aux assurances sociales et à l'assurance maladie, aux pensions, aux prestations en nature (hébergement et repas, par exemple), aux indemnités de subsistance lors des déplacements et à la formation du personnel, et toutes autres dépenses qui peuvent être liées à la rémunération ou au perfectionnement du personnel.

Fournitures (rubrique 9.2). Coût des pièces de rechange et des matières consommables que l'aéroport utilise effectivement pour fournir des installations et services sans l'assistance d'organismes ou d'entreprises ne relevant pas de l'Administration aéroportuaire (voir la rubrique 9.3). Inclure ici les coûts afférents à l'exploitation et à l'entretien des biens immobilisés (véhicules, machines, mobilier et accessoires, par exemple), à condition que ceux-ci ne soient pas inscrits également comme biens amortissables. Inclure aussi le coût des fournitures et services nécessaires pour le chauffage, la climatisation, l'éclairage, l'alimentation en eau, le nettoyage, le blanchissage, les installations sanitaires, les fournitures de bureau et les frais postaux.

Services — sous contrat (rubrique 9.3). Paiements effectués à des tiers en rémunération de la fourniture d'installations et de services d'aéroport.

Frais d'administration (rubrique 10). Dans la mesure où elles ne figurent pas déjà à la rubrique 9, indiquer les dépenses afférentes aux services administratifs courants, comme la gestion générale, la planification économique, etc.

Autres dépenses ne constituant pas des immobilisations (rubrique 11). Dépenses qui ne constituent pas des immobilisations et qui ne figurent pas aux rubriques 9 ou 10. Inclure les dépenses telles que impôt national et autres impôts gouvernementaux (impôt foncier et impôt sur le revenu, par exemple) auxquels l'aéroport est assujéti. Exclure les taxes de vente ou autres impôts perçus auprès de tiers pour le compte des autorités fiscales (taxe sur la vente de biens et de services dans les boutiques exploitées par l'aéroport et retenues opérées sur les traitements du personnel au titre de l'impôt sur le revenu, par exemple).

Dépenses en immobilisations (rubrique 12)

Amortissement (rubrique 12.1). Diminution de la valeur des actifs pendant l'exercice par suite de leur détérioration matérielle, de leur obsolescence et des autres facteurs qui limitent leur durée de vie. Inclure l'amortissement annuel des actifs incorporels (frais de mise en valeur et de formation, par exemple).

Intérêts (rubrique 12.2). Intérêts payés ou à payer sur la dette au cours de l'exercice et, le cas échéant, intérêts calculés sur la valeur des immobilisations.

Autres dépenses en immobilisations (rubrique 12.3). Comprend les locations de longue durée et les remboursements de capital, lorsqu'un aéroport applique la méthode de la comptabilité de caisse au lieu de la méthode de la prise en charge par amortissement.

Total des dépenses (rubrique 13). Somme des rubriques 9 à 12.

Investissements

Investissements bruts de l'exercice (rubrique 14). Pour chacun des groupes d'éléments d'actif énumérés, indiquer la valeur des immobilisations réalisées au cours de l'exercice. Dans le cas d'une immobilisation réalisée graduellement sur plusieurs années, comme une aérogare, indiquer la dépense en capital faite pendant l'exercice et non la valeur cumulative totale au moment où l'installation est mise en service.

Comptabilité d'aéroport

Comptabilité d'exercice. Les revenus sont crédités à la période au cours de laquelle ils sont gagnés et les dépenses sont imputées à la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Comptabilité de caisse. Les revenus sont portés au crédit à la date de leur réception et les dépenses sont enregistrées à la date du paiement.

Évaluation des immobilisations

Valeur d'origine. Les immobilisations sont estimées à leur valeur d'origine, abstraction faite des modifications de la valeur marchande intervenues entre temps.

Valeur actuelle. Les immobilisations sont estimées au coût de remplacement actuel.

SYMBOLES

Au besoin, employer les symboles suivants:

- *

(blanc)

nc
- Donnée estimative (l'astérisque suit immédiatement le chiffre)

Catégorie qui ne s'applique pas

Donnée non connue